

Le 11 juin 2015

PAR COURRIEL

Madame Isabelle Parizeau  
Directrice générale  
Administration régionale Kativik  
P.O. Box 9, Kuujuaq, Qc  
J0M 1C0

Directeur  
Direction – Tarifs et conditions de service

Complexe Desjardins, tour Est, 25<sup>e</sup> étage  
C. P. 10 000, succ. Pl. Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H7

Tél. : 514 879-4124  
Côté.marcel@hydro.qc.ca

**Objet : Suivi rencontre HQ 21 avril 2015 – Tarif résidentiel 2<sup>e</sup> tranche Nunavik**

Madame,

Dans votre courriel du 15 mai dernier, vous demandez à Hydro-Québec de reconsidérer sa position à l'effet de recommander à la Régie de l'énergie dans son prochain dossier tarifaire, de procéder à la mise en application au 1<sup>er</sup> avril 2016 de la hausse graduelle du prix de la 2<sup>e</sup> tranche des tarifs domestiques au nord du 53<sup>e</sup> parallèle. Vous êtes d'avis que les demandes de la Régie dans sa décision initiale ne sont pas satisfaites et ne pourront l'être raisonnablement au moment du dépôt du dossier tarifaire prévu en août 2015, ni pour le 1<sup>er</sup> avril 2016.

Dans le dossier R-3905-2014, la Régie de l'énergie a approuvé la stratégie proposée par le Distributeur à l'effet d'augmenter graduellement le prix de la 2<sup>e</sup> tranche d'énergie des tarifs domestiques au rythme de 8 % par année, en sus de l'ajustement tarifaire moyen des tarifs domestiques, afin qu'à terme, il reflète mieux le coût évité en réseaux autonomes au nord du 53<sup>e</sup> parallèle. Toutefois, la Régie acceptait de suspendre temporairement cet ajustement du prix de la 2<sup>e</sup> tranche qui devait débiter le 1<sup>er</sup> avril 2015, afin que le Distributeur puisse mener à terme une étude de la consommation de la clientèle du Nunavik et convenir avec les parties concernées des mesures à implanter.

Tel que prévu, en collaboration avec les représentants des organismes concernés, le Distributeur a réalisé à l'automne 2014 une étude ainsi que des audits énergétiques pour mieux comprendre la consommation d'électricité au nord du 53<sup>e</sup> parallèle, notamment celle facturée en 2<sup>e</sup> tranche aux tarifs domestiques. Un rapport présentant les résultats du sondage a été produit et l'ARK en a obtenu copie.

Sur la base de ces informations, le principal constat à retenir est la présence du chauffage électrique d'appoint dont l'ampleur varie en fonction des habitudes et des caractéristiques des ménages. Outre le fait que la principale source d'énergie utilisée pour le chauffage des locaux au nord du 53<sup>e</sup> parallèle ne soit pas l'électricité, les caractéristiques de consommation de la clientèle au nord du 53<sup>e</sup> parallèle ne sont pas particulièrement différentes de celles de la clientèle au Québec.

Dans ce sens, un plan d'action et des mesures peuvent maintenant être élaborés en collaboration avec l'ARK, la Société Makivik et la SHQ/OMHK afin de cibler la réduction du chauffage électrique d'appoint et encourager une meilleure utilisation de l'électricité. À cet égard, la tarification joue un rôle fondamental en appui à ces mesures en donnant un signal de prix accentué pour limiter l'utilisation du chauffage électrique. Il faut rappeler que l'impact de cette mesure est atténué par le fait que la consommation d'électricité en 2<sup>e</sup> tranche des tarifs domestiques demeure très limitée dans les réseaux au nord du 53<sup>e</sup> parallèle.

Le plan d'action et les mesures proposées consistent à :

- développer des messages de sensibilisation ciblés auprès de la clientèle concernée qui viseront à réduire l'utilisation du chauffage électrique d'appoint ;
- envisager l'utilisation d'une autre source d'énergie que l'électricité pour le chauffage d'appoint ;
- déployer un programme de minuteries pour les chauffe-moteurs.

Madame Diane Mamarbachi, chef Efficacité énergétique – Clientèle résidentielle, est responsable de ce volet pour Hydro-Québec et est en contact avec les représentants des organismes concernés.

Il est important de préciser que la mise en place de ces mesures ne pourra pas nécessairement éliminer entièrement la consommation en 2<sup>e</sup> tranche, la tarification et ses composantes s'adressant à l'ensemble de la clientèle et non à chaque client pris individuellement. Néanmoins, ces mesures offriront des moyens à la clientèle de réduire leur consommation.

Ainsi, le Distributeur entend faire état des travaux dans son prochain dossier tarifaire et proposer la mise en application, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, de l'augmentation graduelle du prix de la 2<sup>e</sup> tranche d'énergie des tarifs domestiques dans les réseaux autonomes au nord du 53<sup>e</sup> parallèle, ce qui répondra aux demandes de la Régie de l'énergie.

Veillez accepter, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marcel Côté

c.c. Joë Lance, Adjoint exécutif au président, Société Makivik  
Hani Zayat, directeur - Approvisionnement en électricité, Hydro-Québec  
Diane Mamarbachi, chef Efficacité énergétique – Clientèle résidentielle, Hydro-Québec